

Pour une analyse contextuelle des manuels scolaires : le cas des grammaires pédagogiques du français, publiées à Mons, au XVIII^e siècle

Michel Berré

(Université de Mons-Hainaut)

Cette contribution constitue une première réponse, fort partielle, à l'appel lancé en 1984 par M^{me} Christiane Piérard en faveur d'une étude plus approfondie des grammaires françaises publiées à Mons au XVIII^e siècle. Au premier panorama esquissé par l'historienne montoise, notre étude apporte un complément bibliographique et propose une première analyse de quelques grammaires en essayant de mettre en relation le contenu de ces ouvrages avec leur contexte d'utilisation. Les trois textes qui ont principalement retenu notre attention sont la *Grammaire française* anonyme de 1748 – qui sert de modèle à la majorité des grammaires montoises publiées au XVIII^e siècle – et les ouvrages du professeur au Collège de Houdain à Mons, Pierre-François Du Jardin : une *Grammaire française* (1760 ca) et des *Rudiments latins-français* (1750 ca).

1. La production grammaticale de langue française à Mons au XVIII^e siècle

1. 1. Détermination du corpus

Nous avons adopté le principe d'une fiche par exemplaire retrouvé et/ou identifié. Etabli sur cette base, notre corpus comprend 26 items. Pour être sélectionné un ouvrage devait remplir les trois conditions suivantes : être publié à Mons (critère géographique¹), être publié entre 1700 et 1799 (critère temporel²) et proposer une description de la langue française (critère thématique). *Grosso modo*, l'application de ce troisième critère nous a conduit à repérer les « grammaires françaises » et à éliminer les ouvrages ayant pour objet l'enseignement élémentaire de la lecture et de l'écriture³, l'art de composer⁴ ou visant à donner une idée des diverses sciences aux enfants (pour un exemple de ces « encyclopédies du jeune âge », cf. Rousselle [1858] n°1064)⁵.

Nous avons tenu compte des grammaires portant sur deux langues pour autant que la langue française y fasse l'objet d'une description. Ce qui est le cas des *Rudiments des langues latine et française* de Du Jardin (publié dans la seconde moitié du XVIII^e siècle). Par contre, nous n'avons pas retenu l'*Abrégé des particules contenant ce qui est de plus difficile et de plus nécessaire pour composer correctement en latin* (Mons, Mathieu Wilmet, 1757 et Monjot, 1801 ; d'après Rousselle n°600 et n°1124) : l'ouvrage n'a pas pu être retrouvé et d'après son titre, la langue française n'y est pas décrite.

Pour la présentation du corpus, nous avons établi deux catégories : (1) les ouvrages publiés anonymement et dont nous n'avons pas pu identifier l'auteur et/ou le réviseur ; (2) les ouvrages dont nous connaissons l'auteur et/ou le réviseur. Au sein de chacune de ces catégories, l'ordre est chronologique. La présentation de chaque ouvrage est organisée selon le plan suivant : date de publication de l'exemplaire retrouvé et/ou identifié – n° d'ordre (« F » pour *fiche*, suivi du numéro) – reproduction diplomatique de la page-titre ou reproduction de la notice bibliographique pour les ouvrages non

¹ Les *Principes de la Grammaire française, qu'il faut absolument posséder pour avoir quelque entrée dans cette belle Science*, publiés à Tournai, chez R. Varlé en 1786 ont donc été éliminés (cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque royale, cote III 93879 A). A première vue moins importante sur le plan quantitatif, la production tournaisienne mériterait également que l'on s'y intéresse (pour quelques titres, cf. Desmazières 1882).

² Les rééditions d'ouvrages dont la première édition est antérieure à 1799 ont cependant été mentionnées.

³ Exemple : *Les vrais principes de la lecture, de l'orthographe et de la prononciation française, Suivis de différentes Pièces de Lecture propres à donner des notions simples & faciles sur toutes les parties de nos connoissances. Ouvrage utile aux Enfants, qu'il conduit par degrés de l'Alphabet à la connoissance des règles de la prononciation [...]. Par M. Viard, de l'Académie des Enfants* (Mons, Henri Hoyois, 1781 ; d'après Rousselle n° 880).

⁴ Exemple : *Recueil d'exemples de rhétorique française, tirés de différents orateurs* (Mons, Veuve Bottin, 1784 (d'après Rousselle n°971).

⁵ Vu les renvois fréquents à cette bibliographie, nous la citerons désormais sans mention de la date.

retrouvés – informations diverses sur l’ouvrage et/ou l’auteur/réviseur – localisation et source(s) bibliographique(s). L’emploi de crochets autour de la date indique qu’il s’agit d’une proposition et que la date de publication n’est pas connue avec certitude⁶.

1. 2. Présentation du corpus⁷

1. 2. 1. Réimpressions d’ouvrages anonymes sans nom d’auteur ni de réviseur

• [1692-1725]

F 1

ABREGÉ / DES VERITABLES / PRINCIPES / DE LA / GRAMAIRE / FRANÇOISE. / ET / LES REGLES / DE LA / BIEN-SEANCE, / CIVILE ET CHRETIENNE, / *En faveur des Messieurs des dix sept / Provinces.* / Suivant la Copie imprimée à Paris. / [Ornement typographique] / A MONS, / Chez G. ALBERT HAVART, Imprimeur / du Roi & des Etats de Hainaut.

In-12°. 119 p.

Avis (pp. 3-4). Pas de table des matières. Le traité de civilité annoncé dans le titre ne se trouve pas dans l’exemplaire consulté à la Bibliothèque royale. L’ouvrage a été imprimé par Gilles-Albert Havart, membre d’une famille d’imprimeurs montois, en activité de 1692 à 1724 (cf. Rousselle, pp. 361 *sqq*). Cet ouvrage n’est pas mentionné par Rousselle et nous n’avons trouvé aucune indication permettant de le dater avec plus de précision. L’exemplaire consulté contient des *Remarques en faveur de Messieurs les Walons & Flamans* (pp. 114-119) rédigés selon un plan « ne dites pas > dites », sans explication.

Il s’agit vraisemblablement d’une réimpression abrégée des *Véritables principes de la langue françoise, pour la sçavoir écrire et parler en peu de temps*, publiés à Paris en 1684 par P. de Laulne d’après le Catalogue en ligne de la Bibliothèque nationale de France (Ce Catalogue mentionne une seconde édition avec deux impressions, l’une en 1685, l’autre en 1690).

Localisation : Bibliothèque royale : II 20761 A.

• 1748

F 2

LA / GRAMMAIRE / FRANCOISE / DONNANT / L’INTELLIGENCE / DE CETTE LANGUE, / Pour la sçavoir parler & écrire, sans autre / étude précédente que d’avoir appris à lire. / Revûë & augmentée de nouveau. / A PARIS. / *Se vend* à Mons, chez GASPARD MIGEOT / Marchand Libraire Ruë des Clercqs. / M. DCC. XLVIII.

In-12°. [4], 80 p. En dessous du « C » majuscule de FRANCOISE se trouve un « ç » minuscule avec une cédille. L’édition comprend un Avis au lecteur. L’exemplaire consulté présentait 13 feuillets non paginés à la fin du volume, sans doute ajoutés à la reliure.

Cette grammaire (qui sert en quelque sorte de « script » à la plupart des grammaires « montoises » publiées par la suite) est vraisemblablement une reproduction de *La Grammaire françoise donnant l’intelligence de cette Langue, pour la savoir parler & écrire*, publiée à Paris par F. Léonard en 1672 (avec une réédition en 1673 ; d’après le Catalogue en ligne de la Bibliothèque nationale de France⁸). Cet ouvrage parisien avait fait l’objet d’une réédition à Gand dès 1680 : *La Grammaire Françoise Donnant l’Intelligence De Cette Langue pour la sçavoir parler & écrire, sans autre étude precedente, que d’avoir appris à lire. De Plus Un Dialogue François-Flamen, fort commode pour apprendre à parler parfaitement les deux Langues selon le Langage du temps* (Gand, Bij de Chez les Urbanistes sur le Lys au bois - sic). Il est classé par F. Vanderhaeghen (tome v, n°10938) dans les « Éditions de Gand, sans nom d’imprimeur ». Le bibliographe en donne la description suivante : « Petit in-8°, 2 ff. lim., 222p. et 9 ff. non cotés » ainsi que la date, 1680 (sans doute d’après une indication contenue dans un des dialogues.). Un exemplaire se trouve à la Bibliothèque centrale de l’Université de Gand (cote G 57821).

Localisation : BUMH BC 49/S 10384 (RP).

⁶ Le lecteur qui souhaite davantage d’informations sur les imprimeurs et libraires des grammaires répertoriées n’oubliera pas de se reporter à l’ouvrage de Poncelet – Matthieu (1913) qui contient un *Index nominum*.

⁷ Nous remercions le directeur de la Bibliothèque de l’Université de Mons-Hainaut, René Plisnier, qui a bien voulu relire cette partie de l’article et nous faire bénéficier de ses conseils pour la recherche et l’annotation des ouvrages.

⁸ Version en ligne à l’adresse suivante : www.bnf.fr.

• 1770

F 3

GRAMMAIRE / FRANÇOISE / A l'usage de Messieurs les Pension- / naires de l'Hermitage de Wil- / hours, près d'Ath. / *Revue, corrigée, rectifiée & / augmentée de nouveau.* / [Ornement typographique] / A MONS, / Chez PLON, Imprimeur-Libraire / sur la Grand'Place. 1770. / *Avec Permission.*

In-8°. 120 p.

Une édition de cette grammaire a été publiée à Nivelles en 1789 : *Grammaire française avec un abrégé des principes de la sphère et de la géographie, à l'usage de Messieurs les Pensionnaires du pensionnat de Wilhours-lez-Ath* (Nivelles, Emm. H. J. Plon)⁹.

Le canevas de cet ouvrage est incontestablement le même que celui de l'édition de 1748 chez Migeot. Il y a cependant une série de modifications et d'ajouts assez importants qui font que l'ouvrage comporte 40 pages supplémentaires. Les réviseurs sont sans doute les enseignants du Pensionnat de Wilhours qui jouissait d'une renommée importante au XVIII^e siècle (cf. Fourdin 1871, Uyttebrouck 1977).

Localisation : BUMH BC 39/M 8987. Source : Rousselle n°735.

• [1772]

F 4

LA / GRAMMAIRE / FRANÇOISE / Donnant l'intelligence de cette Lan- / gue, pour la savoir parler & écrire, / sans autre étude précédente que / d'avoir appris à lire. / *Revue & augmentée de nouveau.* / A MONS, / Chez HENRI BOTTIN / Imprimeur & / Marchand Libraire, rue de la Clef.

In-12°. 72, 28 p.

La date est proposée d'après le paragraphe 17 des règles de la bienséance qui indique comme exemple de date « De Mons, le 1 (sic) Janvier 1772 » (p. 28). Bottin a imprimé de 1747 à 1783 (cf. Rousselle, p. 465).

Le texte de la partie grammaticale (72 p.) paraît identique à celui de l'édition de Migeot (1748) y compris pour l'orthographe. L'imprimeur Henri Bottin a ajouté un opuscule de 28 pages consacré aux règles de la bienséance. Ces règles sont précédées d'un Avis au lecteur (pp. 1-2).

Localisation : BUMH 39/M 8995.

• 1781

F 5

LE NOUVEAU / PETIT / DICTIONNAIRE / AVEC DES / ENTRETIENS / EN FRANÇOIS ET EN FLAMAND. / *Dans cette nouvelle Edition on a ajouté des Déclinaisons & Conjugaisons.* / DEN NIEUWEN / KLEYNEN / DICTIONNARIS / MET EENIGE / T' SAMEN-SPRAKEN / IN 'T FRANSCH EN IN 'T VLAEMSCH. / *In desen nieuwen Druk zyn bygevoegd de Declinatien / en Conjugatien.* / [Ornement typographique] / A MONS, / Chez HENRI HOYOIS, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. / M. DCC. LXXXI.

In-8°. 144 p.

L'ouvrage comprend des Règles de la civilité et de la bienséance (pp. 129-144).

Localisation : BUMH BC 39/O 8861. Source : Rousselle (n° 879).

• 1786

F 6

LA / GRAMMAIRE / FRANÇOISE, / Donnant l'intelligence de cette Lan- / gue, pour / la savoir parler & écrire, / sans autre étude précédente que / d'avoir appris à lire. / NOUVELLE ÉDITION. / *Revue, corrigée & augmentée : / AVEC / LES REGLES DE LA BIENSÉANCE.* / [Ornement typographique] / A MONS, / Chez A. JEVENOIS, Imprimeur-Libraire, / sur la Grand-Place. / M. DCC. LXXXVI.

[2^e page] GRAMMAIRE / FRANÇOISE / A L'USAGE / DE L'HERMITAGE / DE COCAR. / *Revue, corrigée, rec- / tifiée & augmentée en / cette nouvelle Édition.* / [Ornement typographique] / A MONS, / Chez. A. JEVENOIS, Imprim. / Libraire, sur la grand'Place.

⁹ Un exemplaire se trouve à la Bibliothèque centrale de l'Université de Gand (cote A 47123¹).

In-12°. [2], 131 p.

L'ouvrage comprend un Avis au lecteur (pp. 3-4), une partie grammaticale (pp. 5-94) et une partie consacrée aux règles de la bienséance avec une page-titre (pp. 95-96) suivie du texte (pp. 97-131). Sur la dernière page figure l'autorisation de réimpression signée par le censeur L. J. Papin et datée du 7 mars 1786.

Localisation : BUMH BC Fonds Putanier 1969/2553. Source : Piérard (1984).

• 1788

F 7

GRAMMAIRE / FRANÇOISE / A L'USAGE / DE L'HERMITAGE / DE COCAR, / *Revue, corrigée, rectifiée / & augmentée en cette / nouvelle Édition.* / [Ornement typographique] / A MONS, chez M. J. WILMET, / Imprim. De la Noble & Souveraine / Cour à Mons, sur la grand'Place. / Avec Permission.

In-8°. 127 p.

Cette édition a fait l'objet d'une reproduction anastatique par Piérard (1984). La partie grammaticale s'achève sur un recueil de quelques fautes à éviter sous la forme « Ne dites pas, mais dites... ». La Permission du censeur Papin (datée 14 juin 1788) se situe au bas de la page 98. *Les Règles de la bienséance* contrairement aux « éditions de Du Jardin » (cf. *infra* fiche n°12 et suivantes) sont intégrées dans la grammaire (pagination continue, pp. 99-127). Une Table des matières figure à la fin de l'ouvrage (p. 128).

Localisation : BUMH BC 39/M 8983. Source : Rousselle n°918, Piérard (1984).

• 1788

F 8

GRAMMAIRE / FRANÇOISE / A L'USAGE / DE L'HERMITAGE / DE COCAR, / *Revue, corrigée, rectifiée & / augmentée en cette nouvelle / Édition.* / [Ornement typographique] / A MONS, chez M. J. WILMET, / Imprim. sur la grand'Place. / Avec Permission.

In-8°. 127 p.

Édition identique à celle de la *fiche* n°7. Le texte est cependant justifié autrement et plus court d'une demi-page (d'après Piérard, 1984). Cette réimpression a été autorisée le 14 juin 1788 par le censeur L. J. Papin.

Localisation : BUMH BC 72/D 1943/353.

• [1788-1825]

F 9

Grammaire françoise à l'usage de l'Hermitage de Cocar. *Revue, corrigée, rectifiée et augmentée en cette nouvelle édition.* A Mons, chez Monjot.

In-8°. 112 p.

Source : Rousselle n° 1218.

• 1803

F 10

LA / GRAMMAIRE / FRANÇOISE, / DONNANT L'INTELLIGENCE / DE CETTE LANGUE, / *Pour la savoir parler et écrire sans autre / étude précédente que d'avoir appris à lire.* / NOUVELLE ÉDITION. / *Revue, corrigée et augmentée de plusieurs / Verbes irréguliers.* / A MONS, / Chez N. J. BOCQUET, Imprimeur-Libraire, / rue de la Clef. / M. DCCC. III.

79, [6] p.

L'Avertissement des éditions de Dujardin a été supprimé. Il s'agit d'un abrégé de la grammaire de Du Jardin dont le réviseur nous est inconnu : « Comme cette petite Grammaire est un vrai Abrégé de celle de M. Dujardin, nous suivrons l'ordre qu'il a donné aux verbes, etc. » (p. 37). Les trois feuillets non paginés contiennent des règles « mis en vers artificiels » sur la formation des temps des verbes irréguliers.

Localisation : BUMH BC Cart Mons 14 9369 exposant 4.

1. 2. 2. Les ouvrages avec nom d'auteur et/ou réviseur

• 1750-1751

F 11

Principes houdaniques ou Rudiments aux Figures. Mons, L. Varret.

Nous attribuons cet ouvrage à Pierre-François Du Jardin : « C'est aux lumieres & au zele de cet homme infatigable pour le bien de la Jeunesse, que Houdain est redevable de la connoissance des Modes & de la plupart des Temps des Verbes latins (...). Voyez les Rudiments qu'il donna au public l'an 1750... » (cf. *Rudiments des langues latine et françoise*, édit. de 1776, revue par N. De Gavarelle, p. 150 ; cf. ici-même *fiche* n°17). Voir aussi la *Grammaire françoise* du même auteur (édition de 1775) où Du Jardin évoque « la supériorité de "Vrais" Principes Houdaniques établis dans les figures de Mons en 1751 » et publiés chez L. Varret (cf. édition de la *fiche* n°15, p. 105). Sur l'imprimeur L. Varret en activité de 1743 à 1785, cf. Rousselle (p. 445). Pierre Joseph Du Jardin était professeur de poésie au collège d'Houdain avant 1764. Quelques renseignements également chez Becker (1913, p. 137).

Sources : Becker (1913) et les autres ouvrages et éditions de Du Jardin (*fiches* n°15, 17, etc.).

• 1760

F 12

Grammaire françoise, à l'usage des étudiants du College d'Houdain, à Mons, par P. F. D. J. P. D. P. A. C. D. H. A Mons, Chez Bottin.

C'est la première mention de cet ouvrage. Nous avons suivi Becker (1913, pp. 137-138) dans sa proposition de date. Nous estimons que Pierre-François Du Jardin a dû composer sa grammaire dans les années 1750-1760 comme le suggère à plusieurs endroits le texte de l'édition de 1775 : « Cet échantillon montre bien peut-être la supériorité de VRAIS Principes Houdaniques établis dans les figures de Mons de 1751 & passés dans la présente Edition de cette Grammaire... » (p. 105 de l'édition reprise à la *fiche* n°15) ; « Les trois Articles suivans sont des additions inférées dans les Editions précédentes de Mons. Nous ne les ôterons point de celle-ci ; mais nous les rendrons à leurs Auteurs, en déclarant que les deux premières ont été tirées de l'*Abrégé de la grammaire françoise à l'usage des Colleges de la Compagnie*, imprimé à Douai dès 1748, & réimprimé à Namur en 1752 » (p. 100). L'attribution à Du Jardin (parfois écrit Dejardin) ne fait pas non plus de doute comme le montre ce passage de l'édition des *Rudiments* revue par De Gavarelle : « Mrs. De Wailly, Girard, Vallart, Restaut, le Pere Buffier, les meilleurs Grammairiens François que nous ayons & Mr. Dejardin ci-devant professeur de Poésie au College de Houdain... » (*Rudiments*, pp. 149-150 ; cf. *fiche* n°17). Il est à noter qu'aucun des ouvrages ou auteurs de références cités par Du Jardin (le *Dictionnaire* de Trévoux, les *Rudiments* de l'Oratoire de 1752 et ceux de Tournai en 1750) ne date d'après 1752.

Source : Becker (1913, pp. 137-138).

• 1765

F 13

Rudiments des langues latine et françoise, à l'usage du collège de Houdain à Mons. Mons, H. Bottin, impr.-libr., rue de la Clef. Avec permission.

In-8°. [2], 190 p.

Source : Rousselle n° 772.

• 1768

F 14

Grammaire Françoise à l'usage des étudiants du collège de Houdain à Mons. Par P. F. D. J. P. D. P. A. C. D. H. Mons, Pierre J. J. Plon, imprimeur.

In-12°.

Source : Rousselle n°733.

• [1775]

F 15

GRAMMAIRE / FRANÇOISE, / *Donnant l'intelligence de cette Langue pour / la savoir parler & écrire sans autre étude / précédente que d'avoir appris à lire. / NOUVELLE ÉDITION. / Corrigée, augmentée & améliorée, / A L'USAGE / DES ÉTUDIANS / DU / COLLEGE D'HOUDAIN, / A MONS, / Et de tous ceux qui aiment d'avoir des / idées justes des principes du Langage. / Par P. F. D. J. P. D. P. A. C. D. H. / A MONS, / Chez HENRI HOYOIS, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef.*

In-12°. 116, [4], 32 p.

La grammaire comprend un Avertissement de l'auteur (p. 2) et un Avis au lecteur (pp. 3-4), ce dernier identique à celui de l'édition de Migeot (1748 ; cf. *fiche* n°2). A la fin de la grammaire se trouve une « Addition de l'éditeur houdaniste pour cloture de cet ouvrage » non paginée. Par « éditeur houdaniste », il faut vraisemblablement entendre Du Jardin. L'éditeur y justifie essentiellement ses choix orthographiques.

L'imprimeur Henri-Joseph Hoyois a été en activité à Mons de 1772 à 1783. Il a notamment fait son apprentissage à Mons chez son oncle Henri Bottin qui a imprimé le texte qui a servi de modèle à Du Jardin (d'après Rousselle, p. 484). La date est proposée d'après un modèle épistolaire des Règles de la bienséance (p. 31). Le texte de cet opuscule est inchangé par rapport à l'édition de 1748. Il comprend une page titre séparée :

REGLES / DE LA / BIENSÉANCE / CIVILE / ET / CHRETIENNE. / [Ornement typographique] / A MONS, / Chez HENRI HOYOIS, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. / M. DCC. LXXV.

Localisation : BUMH BC 39M / 8988.

• 1776

F 16

PRINCIPES / GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS / DE LA / LANGUE FRANÇAISE, / Confirmés par des Exemples choisis, instructifs, / agréables, & tirés de bons Auteurs ; / Avec les moyens de simplifier notre Orthographe, / des Remarques sur les Lettres, la Prononciation, la Prosodie, les Accents, la Ponctuation, l'Orthographe & un Abrégé de la Verbsification Française. / Par M. DE WAILLY. / HUITIEME ÉDITION. / Revue & considérablement augmentée. / [Filet] / Sur-tout qu'en vos écrits la Langue révéree, / Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée. / Boileau. / [Filet] / A PARIS, & se vend A MONS, / Chez HENRI HOYOIS, Imprimeur / & Libraire, Rue de la Clef. / [Filet] / M. D. CC. LXXVI.

In-12°. VI, [2], X, XXIV, 440, XXI p.

D'après une note manuscrite au dos de la couverture, cet ouvrage a été donné en prix à l'élève Franciscus Henricus Gossart par son professeur de figures au Collège de Houdain (il s'agit de C.-F. Hennet, en fonction au collège de 1778 à 1788 ; d'après Becker 1913, p. 603).

Quant à l'élève Gossart (°Mons 1769 †id. 1846), devenu chimiste et physicien, il a exercé comme pharmacien à Mons où il fut également président de la Chambre de Commerce. Il aida L'Heureux à importer en cette ville l'art de la lithographie (d'après Matthieu 1902-1905).

Localisation : BUMH BC 49/S 10386. Source : Rousselle n° 842.

• [1776]

F 17

RUDIMENTS / DES / LANGUES / LATINE / ET / FRANÇOISE, / A L'USAGE / DU COLLEGE DE HOUDAIN / A MONS. / [Ornement typographique] / A Mons, / Chez HENRI BOTTIN, Imprimeur-Libraire, / rue de la Clef, / Avec Permission.

In-8°. [2], 204, [2] p.

La partie non paginée comprend le titre et des *errata* à la fin du volume. La dernière page a été partiellement surcollée : sur la partie ajoutée figure la permission d'imprimer signée par A. Pepin et datée du 11 juillet 1776 ainsi que le nom du réviseur de l'ouvrage De Gavarelle. Ce dernier a été professeur de figures, puis de grammaire au Collège de Houdain de 1764 à 1778 (cf. Becker 1913, p. 603). La même technique du surcollage se trouve à la page 177 pour un passage concernant le régime du verbe actif et l'accord de l'adjectif avec le substantif.

Localisation : BUMH BC 204/E 1906/130.

• 1782

F 18

ABRÉGÉ / DES PRINCIPES / DE LA / GRAMMAIRE / FRANÇOISE, / Extraits des meilleurs Auteurs, & mis à la / portée des Enfants que l'on destiné à l'Etude / de la Langue Latine, & à l'usage des Couvents / où l'on tient des Pensionnaires. / Par V. MATHURIN, Maître de Langues, / à Mons. / [Ornement typographique] / A MONS, / Chez C. J. BEUGNIES, Imprimeur-Libraire, / Rue d'Enghien. / M. DCC. LXXXII. / Avec Approbation.

In-8°. XII, 78, [2] p.

L'ouvrage comprend une Préface (pp. III-IV), un Avertissement (pp. V-XII). L'Abrégé proprement dit s'achève sur une table et une permission d'imprimer signée par A. Pépin, le 20 juin 1782. Pour d'autres ouvrages du même auteur, cf. Rousselle n°950.

Localisation : BUMH BC 39/M 8981. Source : Rousselle n°950.

• [1785-1800]

F 19

Nouvelle grammaire et dialogue françois-flamands, avec Une nouvelle Méthode très-facile pour acquérir en peu de tems l'usage des deux Langues ; contenant les Principes nécessaires pour l'Orthographe Française & Flamande : etc. Ainsi que des Formules de diverses sortes de Lettres &c. Jusqu'à présent sous le Nom de Claude Mauger, Plusieurs fois réimprimée, Et dans cette Nouvelle Edition sur le modèle des meilleurs Auteurs de nos jours augmentée & corrigée. De l'Imprimerie, d'Auguste Joseph Lelong Imprimeur Libraire, rue de la Chaussée, à Mons.

In-8°. 352 p.

Les dates de publication proposées sont celles de l'activité de l'imprimeur.

Source : Rousselle n° 1073.

• [1788-1825]

F 20

GRAMMAIRE / FRANÇAISE, / *Donnant l'intelligence de cette langue, pour / la savoir parler & écrire sans autre étude / précédente que d'avoir appris à lire. / NOUVELLE ÉDITION, / Corrigée, augmentée & améliorée. / A L'USAGE / DES ÉTUDIANS / DU / COLLEGE D'HOUDAIN, / A MONS, / Et de tous ceux qui aiment d'avoir des idées / justes des principes du langage. / Par M. DUJARDIN, ancien Professeur. / A Mons, Chez MONJOT, Imprimeur-Libr. / rue de la Clef, N°. 19.*

In-12°. 129, 30 p.

Le texte est apparemment identique à l'édition de 1775. Il en va de même de l'opuscule contenant les règles de la bienséance (30 p.). La datation proposée est fondée sur l'activité de l'imprimeur Antoine-Melchior Monjot (1788 à 1825). Cette édition n'est pas mentionnée par Rousselle. Il est vraisemblable qu'elle soit antérieure à 1800 siècle dans la mesure où au début du XIX^e siècle, l'imprimeur Monjot s'est tourné vers les auteurs français « à la mode » (Lhomond, Letellier, etc. ; cf. Rousselle n° 1171, n°1154,...).

Le propriétaire de l'ouvrage – un certain Louis Dupureur (?) – a laissé plusieurs notes manuscrites, entre autres, la devise « liberté, égalité, fraternité ».

Localisation : BUMH BC 72/D 1943/378.

• 1790

F 21

RUDIMENTS / DES / LANGUES / LATINE / ET / FRANÇOISE, / A L'USAGE / DU COLLEGE DE HOUDAIN A MONS. / [Ornement typographique] / A MONS, / Chez A. MONJOT, imprimeur-Libraire, / rue de la Clef, 1790.

In-8°. [2], 197 p.

Rousselle (n°1081) donne « Gravel » comme auteur. Il s'agit en réalité de De Gavarelle, réviseur de l'ouvrage conçu par Du Jardin (cf. *fiche* n°17).

Localisation : BUMH BC 39/N 8935. Source : Rousselle n°1081, Becker (1913, p. 138).

• [1791]

F 22

GRAMMAIRE / FRANÇOISE, / *Donnant l'intelligence de cette Langue, pour / la savoir parler & écrire sans autre étude / précédente que d'avoir appris à lire. / NOUVELLE ÉDITION / Corrigée, augmentée & améliorée, / A L'USAGE / DES ÉTUDIANS / DU / COLLEGE d'HOUDAIN, / A MONS, / Et de tous ceux qui aiment d'avoir des idées / justes des principes du langage. / Par M. DUJARDIN, ancien Professeur. / A MONS, / Chez AUGUSTE-JOSEPH LELONG, Imp. / Libr. rue de la Chaussée.*

In-12°. 120, 24 p.

La date proposée est fondée sur celle d'un modèle épistolaire de la partie des règles de la bienséance (24 Avril 1791). L'ouvrage comprend une permission d'imprimer signée par Papin et datée du 7 mars 1786. L'imprimeur A.-J. Lelong a été actif de 1785 à 1800.

Localisation : BUMH BC 39/Q 8784.

• [1791]

F 23

GRAMMAIRE / FRANÇAISE, / *Donnant l'intelligence de cette / langue, pour la savoir parler / et écrire sans autre étude / précédente que d'avoir appris / à lire. / NOUVELLE ÉDITION, / Corrigée, augmentée et améliorée. / A l'usage des étudiants / du / Collège d'Houdain, / à Mons, / Et de tous ceux qui aiment d'avoir / des idées justes des principes du langage. / Par M. DUJARDIN, ancien Professeur. / A MONS, / Chez MONJOT, Imprimeur-Libraire, rue de la / Clef, N°. 19.*

In-8°. 110, xxii p.

La partie grammaticale fait 110 p. L'autre 22 p. Cette édition de Monjot comprend la permission d'imprimer du censeur Papin (datée du 7 mars 1786). La date proposée est fondée sur d'un modèle de lettre de la partie « Règles de bienséance » (24 Avril 1791).

Localisation : BUMH BC 39/P 8821.

• [1795]

F 24

ABRÉGÉ / DES PRINCIPES / DE LA / GRAMMAIRE / FRANÇOISE. / Par M. RESTAUT. / *A l'usage des Collèges des Pays-Bas. / NOUVELLE ÉDITION / Corrigée, & augmentée des Verbes irréguliers. / [Ornement typographique] / A MONS, / Chez N. J. BOCQUET, Imprimeur-Libraire, / rue de la Clef, n°. 11.*

In-8°. [4], II, 115 p.

Pierre Restaut est un auteur français dont les deux ouvrages (*Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*, 1730 et *l'Abrégé des principes*, 1732) ont connu un grand succès. *L'Abrégé* est le manuel choisi et imposé par la Commission royale des études (1777-1785) pour l'enseignement de la langue française dans les collèges des Pays-Bas autrichiens (à l'exception de ceux où la langue maternelle des élèves était le flamand).

Localisation : BUMH BC 39/M 8980. Source : Rousselle n°1020.

• [1795-1825]

F 25

ABRÉGÉ / DES PRINCIPES / DE LA / GRAMMAIRE FRANÇAISE. / Par M. RESTAUT. / NOUVELLE ÉDITION. / [Ornement typographique] / A PARIS, / *Et se trouve à Mons, Chez MONJOT, Impri-/ meur-Libraire, rue de la Clef, N°. 19.*

In-8°. [2], II, 98, [2] p.

Cette édition est selon toute vraisemblance postérieure à celle de 1795 (cf. la suppression de l'indication « à l'usage des collèges des Pays-Bas » et le passage de la graphie *oi* à *ai* dans « français »).

Localisation : BUMH BC 49/S 10489. Source : Rousselle n°1222.

• [1801]

F 26

GRAMMAIRE / FRANÇAISE, / *Donnant l'intelligence de cette langue, pour / la savoir parler et écrire sans autre étude / précédente que d'avoir appris à lire. / NOUVELLE ÉDITION. / Corrigée, augmentée et améliorée. / A L'USAGE / DES ÉTUDIANS / DU / COLLÈGE D'HOUDAIN, / A MONS, / Et de tous ceux qui aiment d'avoir des idées / justes des principes du langage. / Par M. DUJARDIN, ancien Professeur. / A MONS, Chez la Veuve A. J. LELONG, Imprimeur-/ Libraire, rue de la Chaussée, N°. 22.*

In 12°. 116, 28 p.

Les textes sont apparemment identiques à l'édition de 1775 (cf. *fiche* n°15). La partie « Règles de la Bienséance » (28 p.) s'achève sur une Permission du Censeur L. J. Papin, datée du 7 mars 1786. Rousselle donne comme date 1801 (n°1361). La veuve d'Auguste-Joseph Lelong a imprimé de 1800 à 1834.

Localisation : BUMH BC 39/M 8984 et BUMH BC 44-5 / 1958/945. Source : Rousselle n°1361.

1. 2. 3. Quelques remarques générales sur le corpus

— En premier lieu, ce qui frappe par rapport aux siècles précédents, c'est le nombre de grammaires mises sur le marché après 1740. Au XVI^e siècle, il y avait la grammaire de J. Bosquet (1568) et au XVII^e siècle, celle de Maximilien de La Haize (1640) à laquelle il convient d'ajouter une réédition en 1675 de l'*Essay d'une parfaite grammaire* du père Laurent Chiflet (Mons, Gaspard Migeot)¹⁰. L'« essor » de la production au XVIII^e siècle est à situer dans le contexte de renaissance intellectuelle des Pays-Bas autrichiens et dans un mouvement de « francisation » des élites au siècle des Lumières ce qui se traduit par une place accrue de cette langue dans les cursus scolaires. Il n'y a cependant aucune trace à Mons d'une réflexion spéculative sur la langue française dans l'esprit de Port-Royal ou des collaborateurs de l'Encyclopédie.

— Deuxième point : dans cette production grammaticale tout entière tournée vers l'école, le « modèle français » reste prégnant : la grammaire de 1748 (cf. *fiche* n°2) qui sert de « modèle » à la majorité des grammaires publiées à Mons est une grammaire parisienne. Seule une analyse plus détaillée – en particulier des chapitres relatifs à la prononciation, à la morphologie ou encore aux « wallonismes » – permettrait de mesurer l'impact éventuel du « régional » sur ces ouvrages. Signalons encore les rééditions des grammaires des Français de Wailly et Restaut, (cf. *fiches* n°16, 24 et 25).

— Troisième point qui mérite d'être mis en évidence : alors que d'après leur titre ou leur préface, ces grammaires sont à mettre dans les mains de toute personne sachant lire (« sans autre étude précédente que d'avoir appris à lire », précisent les titres de plusieurs éditions), nous n'avons trouvé aucun ouvrage destiné aux écoles élémentaires. Sans doute parce que l'enseignement qui était dispensé dans ces écoles se réduisait à l'instruction chrétienne, à la lecture et à l'écriture. Ces grammaires sont donc destinées aux collèges ou aux établissements qui préparaient à l'entrée dans ces établissements¹¹.

— Quatrième point : à partir du dernier tiers du XVIII^e siècle, certains pensionnats ont publié leur propre grammaire (cf. *fiches* n°3 et 6 à 9)¹². Le modèle utilisé est toujours la grammaire de 1748 (cf. *fiche* n°2). Question non élucidée pour l'instant : ces publications correspondaient-elles à un véritable besoin pédagogique – les grammaires du Pensionnat de Wilhours-lez-Ath et de l'Ermitage de Cocars, près d'Elouges introduisent par exemple les déclinaisons – ou s'inscrivaient-elles dans d'autres stratégies visant à la notoriété de l'établissement, voire à sa « défense » vis-à-vis d'un pouvoir central peu favorable à ce genre d'institution (cf. la première édition de la Grammaire de Cocars de 1786 qui suit l'Ordonnance de Joseph II contre les pensionnats du 1^{er} février 1785 dans un contexte particulièrement difficile pour cet établissement dont les bâtiments menaçaient ruines...) ?

— Cinquième et dernier élément que nous pointons sans toutefois être en mesure d'en donner une explication définitive : la présence de deux ouvrages destinés à enseigner le français aux Flamands (cf. *fiches* n°5 et 19). Il est possible que ces ouvrages étaient employés dans des institutions privées qui accueillaient des pensionnaires flamands¹³. Il

¹⁰ Pour une analyse des ouvrages des deux grammairiens montois, cf. Matthieu (1887) et (1919). Pour une vue d'ensemble de la production grammaticale dans les Pays-Bas espagnols au XVI^e et XVII^e siècles, cf. Trousson – Berré (1997).

¹¹ Sur l'histoire de l'instruction primaire dans le Hainaut, cf. Matthieu (1893). Rappelons que les écoles élémentaires s'adressaient sous l'Ancien Régime à un public socialement distinct de celui fréquentant les collèges et qu'elles ne constituaient en aucun cas une préparation aux études moyennes.

¹² Ces institutions accueillaient de jeunes enfants (de l'âge de raison jusqu'à 14 ans, parfois au-delà à la condition de payer une rétribution supplémentaire) en vue de leur donner une éducation et une instruction plus développée que celle dispensée dans les écoles élémentaires. Pour une histoire des pensionnats de Wilhours et de Cocars, cf. Fourdin (1871), Matthieu (1893) et Mulpas (1971-1972).

¹³ A propos du Pensionnat de Wilhours, Matthieu note que « la jeunesse y affluait de la Flandre et du Brabant pour y apprendre le français » (1893, p. 442).

n'est toutefois pas exclu que ces manuels – rédigés dans les deux langues et comprenant des tableaux bilingues, ce qui leur donnait un aspect « réversible » – aient été utilisés pour enseigner le flamand.

2. Description et enseignement du français d'après l'analyse de quelques grammaires pédagogiques du XVIII^e siècle

Jusqu'ici les manuels scolaires ont surtout été analysés en référence à l'histoire des savoirs linguistiques¹⁴. Les grammaires pédagogiques comme sources de l'histoire de l'enseignement gagneraient à être étudiés en mettant davantage en rapport leur contenu avec un contexte plus large. Bien sûr, comme l'ont montré depuis longtemps Veyne ([1971]) et bien d'autres, la notion de contexte est une notion imprécise et relative. D'où la nécessité aussi de faire son deuil d'analyses à visée totalisante et de se concentrer sur des « études de cas » aussi bien dans le choix des objets étudiés que dans celui des contextes jugés pertinents.

2.1. Quelques remarques sur le français des destinataires des ouvrages

Nous n'avons pas trouvé de document nous fournissant des données sur les usages du français à Mons au XVIII^e siècle. L'on peut toutefois postuler avec Seguin (1999, p. 288) qu'il existait à Mons – comme ailleurs – entre le français de l'élite et l'emploi des langues régionales « des espaces non vides » où cohabitaient diverses formes de français en fonction des catégories sociales, des « lieux d'expression » (familiers ou publics), etc. Séguin donne quelques pistes pour se faire une idée de ce français insaisissable, hors norme : les caricatures de français populaires, la correspondance familière, les « journaux intimes », etc. (Pour un aperçu d'ensemble, nous renvoyons aux remarquables pages écrites par l'historien français – en particulier le chapitre « Quand une société se donne un modèle unique de langage. La norme et les marges refusées » – pp. 276-304)¹⁵.

Nous nous contentons de citer deux extraits (repris à Seguin) qui certes ne nous disent rien en particulier du français parlé à Mons mais permettent cependant de se faire une idée du français écrit au milieu du XVIII^e siècle.

« Mademoiselle, je finie votre lestre en vous priant de ne me point oublier pour du marte et si il est a bon conte vous pouriez en nanvoier à votre maman en nous [mot illisible] le prix juste elle y gagneroit quelque chose, mais si il est cher ne man avoiez que pour faire la bordure d'une plice [= pelisse]. Nous faisons ce que nous pouvons pour consoler vostre chere mère qui est fort changée ; songée à vous conserver pour elle et à lui écrire le plutaux qu'il vous cera possible. adieu je vous embrace et suis vostre tres humble servante » (*idem*, p. 293).

Cette lettre, datée d'août 1765, est de la main de la femme de Diderot, blanchisseuse de son état. La seconde citation est extraite du journal de Menetra, artisan verrier qui a fait un tour de France et a raconté ensuite son voyage :

« Je suis nee le 13 juillet 1738 natif de cette grande citée mon pere etoit dela clase de se que lon apelle ordinairement artisan il profesoit Letat de Vitrie cest donc celui que jetabliray La souche de ma famille et ne parlerer nulement de mes ancetre mon pere semaria et setablit en meme Temps et epousa une fille vertueuse quy luy donna quatre enfant trois fille et un garson dont cest de moy que jevais ecrire toute Les petite fredaine [...] » (*idem*, p. 302).

En lisant ces deux extraits – témoignages écrits d'adultes (que permettent-ils de penser du français des enfants entrant dans les pensionnats ou les collèges ?) – l'on comprend mieux l'obsession de la norme qui caractérise les grammaires pédagogiques du XVIII^e siècle. L'on remarquera aussi que la « phrase » est absente des pratiques scripturales des deux « écrivains » : écrire, c'est transmettre du sens, c'est-à-dire produire un discours

¹⁴ Cf. Swiggers (1985), Boone (1990), De Clercq (2000), etc.

¹⁵ Seguin donne également des exemples de reconstruction de l'oral établis sur base de textes littéraires caricaturant la langue populaire (cf. pp. 294-298).

composé de mots lesquels s'écrivent en assemblant des lettres, voire des syllabes. Ce qui correspond à la définition de la grammaire donnée par les manuels de l'époque.

2. 2. Le « modèle » des grammairiens montois du XVIII^e siècle : la *Grammaire française du libraire Migeot (1748)*¹⁶

La Grammaire de Migeot est divisée en trois parties et suit un plan ascendant, partant des lettres (éléments considérés non décomposables) pour aborder progressivement les ensembles plus complexes (syllabes et mots) et s'achever sur la ponctuation du discours¹⁷. Il n'y a entre les mots et les discours aucune unité grammaticale intermédiaire (syntagme, proposition, phrase,...) conformément à ce que nous disions quelques lignes plus haut.

Les chapitres réservés aux lettres et aux syllabes comprennent l'étude des voyelles, des accents, des diphtongues et des consonnes (pp. 1-24). Il s'agit à la fois de savoir comment prononcer les lettres (isolées ou combinées) et de savoir comment écrire tel ou tel son (simple ou diphtongué). L'auteur insère dans les différents sous-chapitres (voyelles, diphtongues, etc.) toutes sortes de considérations sans autre souci de cohérence que de donner des renseignements qu'il juge utiles aux lecteurs. Voici ce que l'on trouve à la voyelle « a » :

« Entant qu'elle est simple [c'est-à-dire sans accent], c'est la troisième personne du Présent de l'Indicatif du Verbe Avoir, comme, *Pierre a faim* [...]. Etant jointe avec la Particule y, elle tient lieu du Verbe Substantif, comme, *il y a un Dieu* [...]. Entant qu'elle est marquée d'un accent grave, c'est une Particule Française qui se met devant les noms au Datif, comme, *J'ai dit à Pierre* [...] ou devant les verbes à l'Infinitif, comme, *bon à dire* [...]. C'est aussi la Préposition qui se met devant les Noms de lieu, comme, *Pierre est à Paris* [...] » (pp. 2-3).

Cet extrait se retrouve également dans les éditions de Du Jardin et dans celles revues pour les pensionnats. Les notions utilisées (Verbe, Particule, Datif, Verbe Substantif [= verbe *être*], etc.) appartiennent à ce que l'on appelle la « grammaire latine étendue » à savoir un cadre théorique incluant les modifications subies par le modèle latin lors de son adaptation au français (cf. Colombat 1995).

La conception sous-jacente à cet exposé est qu'il est nécessaire de connaître la nature des différents « a » pour pouvoir orthographier ce mot. Or pour saisir la nature d'un mot, il ne suffit pas d'en connaître la forme car « le même assemblage de lettres ne constitue pas toujours le même mot. [C'est donc] par la valeur des mots qu'il faut les connoître » (*Rudiments* 1776, pp. 167-168 ; cf. *fiche* n°17).

On soulignera aussi la permanence des exemples (*Pierre a faim*, *J'ai dit à Pierre*, *Pierre est à Paris*, *bon à*, etc.) qui ne dépareilleraient pas une grammaire actuelle comme si derrière les discours explicatifs qui se modifient au fil du temps, il y avait dans les exemples une relative continuité qui témoignerait d'une certaine stabilité au niveau des représentations – parfois non théorisées – de la structure de la langue. Dans le même esprit d'une permanence de certains « discours », l'on peut également se demander si ce n'est pas dans des passages tels que celui consacré à la lettre « a » – dénué de toute cohérence au plan théorique – que le texte du manuel est susceptible de se rapprocher le plus de ce que fut la parole de l'enseignant même si nous ne savons pas, bien entendu, sous quelles formes ces remarques étaient effectivement faites dans la classe.

Dans la partie consacrée aux « mots » – seuls les « variables » font l'objet d'une description à savoir l'article (pp. 26-28), le nom (pp. 28-31), le pronom (pp. 31-32) et le

¹⁶ Par commodité, nous appellerons la *Grammaire française* publiée en 1748, la Grammaire de Migeot. Sur l'origine probable de cette grammaire, cf. *fiche* n°2.

¹⁷ Cf. la définition donnée du discours : « Le discours est composé de termes ou de mots ; ceux-ci, de syllabes ; & ces dernières de lettres » (p. 1).

verbe (pp.32-76)¹⁸. Aucune de ces parties n'est définie ce qui est peut paraître contradictoire avec le besoin pour l'élève de distinguer les mots selon leur « valeur » (cf. *supra*). Sans doute l'élève s'en sortait-il en utilisant un savoir pratique acquis sur le tas : utilisation des propriétés distributionnelles élémentaires des mots (*je mange* est possible, pas **je bureau*, donc « mange » est un verbe, etc.), recours à une certaine intuition de la langue résultant de ses propres usages (découpage des mots, variations morphologiques distinctes selon l'espèce de mot, etc.).

L'on notera qu'il n'y a pas d'exercices dans la Grammaire de Migeot ni dans celles de ses « réviseurs » du moins au sens où le XIX^e siècle les a conçus (énoncés fautifs à corriger, énoncés à compléter, énoncés à analyser, etc.¹⁹). L'apprentissage des préceptes de grammaire se fait par « imprégnation », c'est-à-dire par lecture et relecture :

« On ne doit point se rebuter s'il se rencontre d'abord quelque chose qui paraisse avoir de l'obscurité, d'autant que ce qu'on n'entendra point dès la première lecture, on le pénétrera à la seconde ou à la troisième » (*Avis au lecteur*, p. 4).

Pour les matières les plus difficiles comme les conjugaisons qui sont « la pierre d'achoppement des Etrangers & des François même qui veulent sçavoir écrire nôtre langue » (p. 49) l'auteur conseille la « copie » :

« Je leur conseille [aux étudiants] donc en premier lieu de copier quelques Verbes selon quatre manières, sçavoir selon leur simple affirmation [*j'ai*] & négation [*je n'ai point*], & selon les mêmes affirmation & négation en interrogeant [*ai-je ?* et *n'ai-je point ?*] » (p. 49).

L'exposé sur les verbes irréguliers est truffé de remarques d'ordre orthographique, morphologique, voire sémantique ou portant sur l'usage. Quelques exemples : p. 52 l'auteur nous apprend que le verbe *querir* est sorti d'usage excepté à l'infinitif²⁰ ; pp. 63-64, il propose pour le verbe *faire* de se fonder sur la prononciation et d'écrire par analogie avec les formes *ferai*, *ferais*, « nous faisons, nous fesions » ; p. 54, il relève cet emploi intéressant de l'imparfait (sans l'exploiter) : « Il faut remarquer que l'on dit [...] à l'imparfait, *j'étois mort*, pour marquer une mort prochaine [comme] ; *j'étois mort, sans le secours que vous m'avez donné* ».

La grammaire s'achève sur deux pages consacrées à la ponctuation. L'objectif est « d'acquiescer par la pratique, la connoissance des points, qui entrent dans le tour d'une période » (p. 76). Le moyen d'y parvenir est « la lecture des bons Livres » (*ibid.*). On notera à la fois le recours à l'usage et d'autre part la présence de notions issues du champ de la rhétorique (la période, le tour). Il n'est pas question de « phrase » ce qui dans un chapitre consacré à la ponctuation est surprenant pour un lecteur d'aujourd'hui !

Il n'y a pas dans la grammaires de Migeot (1748) d'index ou de table des matières. Quelle lecture le maître et/ou les élèves faisaient-ils de l'ouvrage ? Linéaire ? Par extraits ? Il est probable que les étudiants étaient censés disposer d'un manuel personnel vu le grand nombre d'annotations manuscrites trouvées dans les exemplaires conservés.

Pour l'auteur, il s'agit avant tout de « déraciner les fautes que se commettent par ceux qui n'ont appris nôtre Langue que *parce qu'ils sont nez François* » (p. 80 ; nous soulignons)²¹. Cet objectif de « normalisation » est aussi présent dans l'*Avis au lecteur* commun à toutes les éditions : « [...] rendre la Langue Française uniforme dans toutes les Provinces » (p. 4). Enfin l'on notera que ce qui est visé ce n'est pas ce que l'abbé Grégoire a appelé les dialectes ou les patois mais les pratiques irrégulières du français. En effet il ne suffit pas d'être « nez François » pour savoir parler et écrire cette langue

¹⁸ Les « Mots qui ne changent jamais » (p. 26) sont seulement cités : adverbes (*oui*), prépositions (*proche*), conjonctions (*toutefois*) et interjections (*hélas*) (terminologie et exemples repris à l'ouvrage).

¹⁹ Sur la naissance de l'exercice de français dans le premier quart du XIX^e siècle, cf. Hébrard (1982).

²⁰ Observation exacte : ce verbe a été éliminé au XVII^e siècle par « chercher », sauf à l'infinitif (d'après le *Dictionnaire historique de la langue française* d'A. Rey, édit. 1992).

²¹ A d'autres endroits, il souhaite également que son ouvrage rende la langue française plus facile aux étrangers.

ce qui signifie que le français qui s'acquiert par le biais des échanges sociaux n'est pas celui qui est reconnu socialement, cette dernière variété nécessitant l'enseignement d'un savoir (grammatical, rhétorique,...). La grammaire n'est donc pas ce qui permet d'acquérir l'usage (la conversation, la lecture, les dialogues y réussissent mieux), mais elle est *culturellement* nécessaire pour « normer » cet usage. Cela vaut pour l'écrit mais aussi pour l'oral comme l'indique l'extrait suivant :

« Il est impossible de bien *parler* sans savoir les Regles de la Grammaire ; & quiconque ne les a point apprises, quoiqu'il semble s'énoncer raisonnablement bien, il est constant qu'il ne le fait qu'imparfaitement. C'est delà qu'il arrive que nous entendons tous les jours tant de fautes grossieres dans le Langage » (p. 3 ; nous soulignons).

La « rationalisation » des pratiques langagières va de pair avec une normalisation des comportements sociaux. Les règles de la bienséance et de la civilité complètent donc logiquement celles qui permettent de s'exprimer comme il faut et ce n'est donc pas un hasard si de nombreux imprimeurs et libraires montois ont joint à la grammaire un petit traité présentant les « Règles de la bienséance civile et chrétienne »²².

Cet appendice comprend six sections ; *De l'honnête composition du Corps* (maintien du corps, des mains,, des yeux, etc.), *Du Marcher* (seul ou en société), *De quelques actions qui regardent la conversation* (comment aborder quelqu'un ? Comment se tenir en société ? Etc.), *Des discours et entretiens* (caractéristiques d'une conversation agréable et adaptée à son public), *De la manière de se comporter à table* et *De la façon d'écrire des Lettres* (d'après l'édition de Du Jardin, 1775, pp. 1-28 ; cf. fiche n°15).

Ces règles concernent le comportement *et* l'usage de la langue ; elles ont une visée pragmatique (adaptée à la société hiérarchisée de l'Ancien Régime) et déterminent ce qui est socialement acceptable et ce qui ne l'est pas. Ces règles sont donc de nature plus juridique que scientifique. C'est par l'exercice quotidien et par la (re)lecture des préceptes que l'on acquiert un comportement civilisé plutôt que par le raisonnement ou par l'application mécanique d'un savoir ou d'une règle :

« Etudiez-vous soigneusement à rendre votre conversation modeste & retenue, sans austérité ni contrainte ; libre & joyeuse sans légèreté (sic) ni dissolution ; douce & gracieuse, sans affectation ni flatterie ; ouverte & cordiale avec prudence & discrétion ; enfin proportionnée, utile & agréable à ceux avec qui vous traiterez » (*idem*, p. 15).

L'art de converser comme celui d'écrire des lettres se situe plus du côté de l'éducation que de l'instruction. Savoir « bien parler » et « bien écrire » font partie du « savoir-vivre » d'un homme « bien éduqué » !

2. 3. Les ouvrages du professeur Du Jardin²³

2. 3. 1. Le contexte scolaire

Pour comprendre les raisons qui ont pu conduire Du Jardin à proposer une nouvelle version de la Grammaire de Migeot, il est utile de se reporter au contexte scolaire montois et à la rivalité existant entre les deux collèges : celui de Houdain, dirigé par le Conseil de la ville de Mons et érigé vers 1545 et celui tenu par les Jésuites dont l'arrivée date de 1598²⁴.

Si le latin dominait le programme des collèges des Jésuites et s'il était aussi la langue véhiculaire des cours, le français a gagné progressivement du terrain. Dès le dernier tiers du XVII^e siècle, des ouvrages d'enseignement du latin rédigés en français sont publiés à destination des collèges de la Compagnie : les *Particules réformées* de François Pomey (1683 ; nombreuses rééditions), une *Instruction pour apprendre*

²² Matthieu (1893, p. 159) rapporte qu'en 1583 les échevins de Chièvres prescrivent au maître d'école « d'apprendre et d'enseigner tant en lettres qu'en bonnes meurs ».

²³ Notre édition de référence est celle de 1775 (cf. fiche n°15).

²⁴ Pour l'histoire respective des deux collèges, l'on se reportera à Becker (1913) et Lory *et al.* (1999).

facilement les principes de la langue latine où il est traité de ce qu'un écolier doit sçavoir dans la première Classe (Anvers, 1706 ; une édition en flamand a rapidement suivi), etc. Plus particulièrement pour la Province gallo-belge, des *Rudiments des langues latine et grecque à l'usage des collèges de la Compagnie de Jésus* sont publiés en français à Douai en 1746 (avec des rééditions en 1757, 1760,...). Un *Abrégé de la grammaire françoise à l'usage des collèges de la Compagnie de Jésus* sort des mêmes presses de Douai en 1743. Du Jardin y fait explicitement référence dans sa grammaire en signalant deux éditions, l'une à Douai en 1748, l'autre à Namur en 1752²⁵ en évoquant également la publication de nouveaux *Rudiments* par l'Oratoire (1752) et par le collège de Tournai (1750). Enfin, à partir de 1757, le collège des Jésuites à Mons a instauré un nouveau prix, celui de l'interprétation ou de la version française, mis sur le même que ceux de la langue grecque et de catéchèse (paragraphe en partie fondé sur Hermans, 1999, pp. 64-66).

Face à ces nouveaux manuels, il devenait urgent pour le Collège de Houdain de quelque peu rafraîchir sa production. En effet, si l'on en croit Becker (1913, p. 38), les professeurs de Houdain utilisaient toujours au milieu du XVIII^e siècle l'ouvrage de Jean Bosquet dont la première édition remonte à la fin du XVI^e siècle ! Dans l'École au Wallon – section élémentaire ouverte en 1612 et annexée au Collège dans laquelle l'on enseignait essentiellement le français – les enseignants employaient l'ouvrage de Maximilien de La Haize (1640)²⁶. D'où la publication coup sur coup par le professeur de Poésie Du Jardin, de deux manuels : des rudiments latins-français sous le titre de *Principes houdaniques* (c'est-à-dire destinés aux élèves de Houdain) en 1750-1751 et une *Grammaire françoise* vers 1760. Dans sa grammaire (édition de 1775), Du Jardin avoue s'être inspiré de celle des Jésuites :

« Les trois Articles suivans sont des additions inférées dans les Editions précédentes de Mons. Nous ne les ôterons point de celle-ci ; mais nous les rendrons à leurs Auteurs, en déclarant que les deux premières ont été tirées de l'*Abrégé de la grammaire Françoise à l'usage des Colleges de la Compagnie* » (p. 100).

Cette petite « guerre du manuel scolaire » illustre l'importance prise par l'enseignement du français qui devient l'enjeu d'une rivalité entre les deux collèges.

2. 3. 2. Les ajouts de Du Jardin

Les ajouts de Du Jardin à Migeot sont quantitativement importants. Quoiqu'il prétende avoir touché « le moins [qu'il a] pu au Texte de l'Auteur » (*Avertissement*, p. 2) et avoir voulu rester concis²⁷, Du Jardin a tout de même ajouté 40 pages aux 80 du modèle de départ ! De fait, c'est à peu près à chaque page que l'on rencontre l'un des deux sigles distinctifs employés par Du Jardin pour signaler au lecteur les changements qu'il a apportés au texte de Migeot. Le signe † indique une addition introduite dans l'édition de 1775, le signe § marque des modifications déjà proposées dans des éditions précédentes. Il est aussi arrivé à l'auteur de se corriger lui-même et de nuancer ce qu'il a lui-même ajouté dans une édition antérieure (cf. à propos des voyelles longues et brèves, pp. 16-17 ; à propos des diphtongues, p. 21).

Les ajouts sont justifiés de trois manières :

— le besoin de mettre en conformité au moins partiellement les contenus pédagogiques avec la « science grammaticale » de l'époque (2. 3. 2. 1.) ;

²⁵ La Bibliothèque royale en possède deux exemplaires, l'un de 1750 (*Abregé de la grammaire françoise à l'usage des collèges de la Compagnie de Jesus*, Namur, Pierre Lambert Hinne), l'autre de 1770. Les cotes sont respectivement III 93878 A et III 58958 A.

²⁶ Cette affirmation de Becker peut être mise en doute dans la mesure où ni Rousselle, ni Matthieu (1887) ne mentionne de réédition de ces deux grammaires.

²⁷ « Ce n'a été, ni l'intention de l'Auteur de cette petite Grammaire de tout dire, ni la nôtre de tout suppléer. La briéveté fait une bonne partie de son mérite, & nous avons plutôt évité que cherché de l'allonger » (p. 45).

- le souci pédagogique de faciliter le travail des enseignants et des élèves (2. 3. 2. 2.) ;
- la volonté de se conformer à certaines pratiques attestées du français (2. 3. 2. 3.) ;

2. 3. 2. 1. « Avoir des idées justes des principes sur le Langage »

L'objectif « formateur » est affiché dès le titre (cf. « Avoir des idées justes des principes sur le Langage ») et répété dans la préface où l'auteur affirme que sa réforme sera utile aux écoliers de Houdain comme à tous ceux qui « sans être Latinistes, & sans autre étude précédente que d'avoir appris à lire, aiment de savoir le François *selon ses vrais Principes* » ([1775] ; nous soulignons).

De fait si l'on consulte la grammaire de Du Jardin, l'on est frappé du nombre de « références savantes » alors que le texte de Migeot n'en contenait aucune : de Launay (p. 7), Pierre Restaut (p. 7), Joseph Vallart (p. 39), Claude Buffier (pp. 17 et 46), l'abbé Gabriel Girard (p. 44), l'abbé Louis de Dangeau (p. 31), l'abbé Régnier-Desmarais (addition non paginée), etc.²⁸. Du Jardin recourt à leur « autorité scientifique » soit pour justifier des choix effectués par son prédécesseur (2. 3. 2. 1. 1.), soit pour soutenir ses propositions de changements (2. 3. 2. 1. 2.).

2. 3. 2. 1. 1. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la question des articles est au centre d'un débat qui oppose les grammairiens, en relation avec le maintien ou l'abandon du système casuel pour la description du français. L'absence des déclinaisons dans les grammaires de Migeot et Du Jardin situent ces auteurs dans le groupe des « modernistes » mais laisse au niveau du chapitre de la détermination nominale un « vide » difficile à combler²⁹. Swiggers a montré que sur cette question la réflexion grammaticale était encore entre 1650 et 1750 « hésitante, peu décidée » (1982, p. 45). Les réviseurs du Pensionnat de Wilhours et de l'Ermitage de Cocar (cf. *fiches* n°3, 6-9) ont d'ailleurs réintroduit vers 1770-1785 les déclinaisons en proposant des paradigmes avec les articles *le* (défini), *un* (indéfini), *à* et *de* (autre indéfini) et *du* (partitif). Ce bric-à-brac théorique leur permet de proposer toutes les variations formelles des articles ce qui ne leur a pas échappé comme l'atteste ce témoignage d'autosatisfaction :

« Je crois d'avoir compris toutes les difficultés qui peuvent se rencontrer sur cet objet, & je suis persuadé que quiconque examinera sans prévention ces petites remarques, ne traitera point de chimères les déclinaisons françaises » (d'après l'édition de 1786, reproduite par Piérard, 1984, p. 37)³⁰.

Quant à Du Jardin, il justifie l'absence de déclinaison en renvoyant à l'abbé Girard :

« Mais, dira-t-on, peut-être, il ne donne point de Déclinaison ; & pourquoi cette omission ? Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de déclinaison en français, pourrions-nous répondre, & envoyer ceux qui ne voudroient pas nous en croire à M. Girard à son IV. Discours où il traite de l'Article » ([1775], p. 45).

2. 3. 2. 1. 2. Une des modifications dont Du Jardin est particulièrement fier (il y revient à plusieurs endroits dans son ouvrage), c'est le classement des formes en *-rais* dans les temps de l'indicatif :

²⁸ Pour tous ces grammairiens, l'on consultera avec profit les notices dans le remarquable outil que constitue le *Corpus représentatif des grammaires et des traditions grammaticales*, publié par B. Colombat (1998).

²⁹ Signe d'une transition qui s'effectue dans le doute et d'une tradition qui pèse de tout son poids sur la description, les grammaires de Migeot et de Du Jardin bandonnent les déclinaisons mais maintiennent les notions de « particule » et de « cas ».

³⁰ Si les échevins de la ville d'Ath ont pu, vers 1775, qualifier l'établissement de Wilhours de « meilleure école du pays », le savoir des enseignants n'était pas toujours de première fraîcheur. Outre la question des déclinaisons, les religieux débattaient également de l'organisation du système solaire. Ils étaient d'avis que la rotation de la terre autour du soleil était un point de vue « plus curieux qu'intéressant » et que cette opinion « n'étant pas d'accord avec l'Écriture [pouvait] seulement être adoptée comme une supposition et nullement comme un point de fait » (citation datée de 1778 et extraite de l'article de Fourdin 1871, pp. 306-307).

« Ces Tems sont véritablement Indicatifs, & [...] c'étoit un grand abus de regarder ci-devant les Conditionnels, comme des second Imparfait ou Plusque-Parfaits du Mode Subjonctif » (*idem*, p. 47).

Ici c'est Buffier qui est convoqué pour justifier la décision de Du Jardin. Il renvoie aussi à ses propres *Rudiments* où cette modification avait déjà été introduite.

2.3.2.2. Un souci pédagogique

La volonté de rendre l'apprentissage plus facile motive l'introduction d'autres changements comme celui qui consiste à épeler les lettres par le nom de leur prononciation : pour le graphème *b*, [b] et non pas [bɛ] (*idem*, pp. 6-7).

Du Jardin vante également les mérites d'un métalangage « transparent » pour l'enfant. Dans ce cas, il cite le grammairien La Touche :

« Tous ces noms sont bons, parce qu'ils sont vrais ; ils sont parlans, & partant instructifs ; quoique celui de Voyelle composée est peut-être le meilleur pour les Enfants, comme le plus intelligible [...] » (*idem*, p. 21).

2.3.2.3. Se conformer aux usages

Certains ajouts concernent l'usage et il serait sans doute intéressant de voir s'ils reflètent quelque chose de l'usage du français parlé (cf. Droixhe 1997). En voici deux exemples :

« Dans *même*, en prêtant l'oreille on sent un *e* nasal plutôt qu'un *e* ouvert simplement : *même ton* ne sonne point à l'oreille comme *m'aime-t-on*. Il n'y a qu'à s'écouter prononcer, on le sentira » (p. 14).

Même souci de recourt à l'usage pour le couple « reine – renne » et méfiance à l'égard des livres : « ne dites pas du même son *la Reine & une renne*, & suivez l'usage à l'oreille, plus que les Livres » (pp. 27-28).

Enfin c'est sans doute pour se conformer à ce qui s'entend et se dit que Du Jardin a introduit les formes surcomposées tout en reconnaissant qu'elles « sont d'un usage plus rare » et « peu connu[e]s » (p. 49).

2.3.3. Une impression de « déjà-vu »

Reste qu'à la lecture des grammaires de Migeot et de Du Jardin, c'est une impression d'« inchangé » qui prévaut (cf. la remarque de Piérard en 1984 : « pourquoi tant de textes similaires ? » ; Introduction non paginée). Certes, comme nous l'avons montré, cette impression ne résiste pas à une lecture attentive des textes mais il nous paraît légitime d'accorder un certain crédit à cette impression première (qui fut aussi la nôtre) et d'essayer d'en rendre compte. Notre hypothèse est que le contexte d'utilisation n'ayant pas ou peu changé, le plan de l'ouvrage est resté identique, les quelques notions théoriques nouvelles s'y sont greffées sans véritable transformation et l'ensemble dégage une impression de « déjà-vu ».

Ce « surplace » entre la Grammaire de Migeot et celle de Du Jardin ne se fait pas à l'insu du second réviseur. En effet, si l'on consulte les *Rudiments* du même auteur, l'on y trouve plusieurs éléments que le lecteur moderne aurait souhaité trouver dans la grammaire pour la rendre conforme à l'évolution attendue. Les parties du discours sont définies et illustrées d'exemples. Certaines définitions font même l'objet d'une évaluation critique (« On définit mal le Pronom quand on dit, *c'est un mot qui se met au lieu d'un Nom...* », p. 126). La notion de « phrase » est distinguée et reçoit un tout autre statut que dans la grammaire où le terme n'est employé qu'une seule fois dans le sens « ancien » d'unité lexicologique : « *Vieil* ne se dit plus qu'en cette *phrase*, le *vieil Adam*, le *vieil Homme* » (p. 90).

Par contre, dans les *Rudiments*, la phrase est définie comme « un assemblage de mots pour exprimer un sens (une pensée) » (p. 169) et fait l'objet d'une longue description (pp. 169 à 177). Certes « il y a un grand nombre de Phrases » (p. 173) mais il est possible de toutes les décrire au moyen de la notion de « membre ». Toute phrase en

contient en effet un certain nombre (sept au maximum) : le Subjectif, l'Objectif, le Terminatif, le Conjonctif, le Circonstanciel, l'Adjonctif et le Verbe³¹.

À l'exception du verbe, un « membre » est composé d'un mot principal (substantif), l'article et l'adjectif étant considérés comme faisant un tout avec le substantif. Par exemple dans l'énoncé qui suit, les trois mots « une éducation chrétienne » constituent un seul objectif : *Hélas Monsieur !* [Adjonctif] *Si* [Conjonctif] *vous* [Subjectif] *aviez donné* [Verbe] *à temps* [Circonstance] *une éducation chrétienne* [Objectif] *à votre fils* [Terminatif] » (p. 173)³².

Du Jardin distingue encore la phrase simple et la phrase complexe (= une phrase simple « interrompue » par une incidente) mais ce qui nous importe ici, ce sont les équivalences établies entre l'unité phrastique et l'activité de traduction (p. 173, p. 175, etc.)³³. Ce que l'élève traduit, ce ne sont pas des mots, ni des constructions de mots mais des phrases et pour traduire une phrase il faut savoir l'analyser, c'est-à-dire la décomposer : la phrase complexe s'analyse d'abord en phrases simples, la phrase simple s'analyse ensuite en membres. Il n'est cependant pas précisé comment reconnaître les phrases dans le discours. Cette question devait être résolue empiriquement.

Du Jardin a bien conscience ici de faire du neuf. D'où les conseils qu'il prodigue aux professeurs :

« Il ne faut pas expliquer tout à la fois ces membres ; mais seulement à proportion de l'usage qu'on en fait, en augmentant peu à peu les phrase (sic) suivant les progrès que font les écoliers [...]. Combien d'enfants ont en horreur les sciences par la faute des pédants qui se mêlent d'enseigner tout ensemble cent choses que souvent ils n'entendent pas eux-mêmes ! » (p. 169).

Le professeur de Houdain ne fait aucune référence à la structure logique Sujet – Verbe – Attribut dans les dix pages qu'ils consacrent à la description de la phrase (incluse dans le chapitre « Parties de l'oraison » et pas dans celui « Syntaxe »). La phrase est pour Du Jardin une unité pragmatique de travail : c'est dans ce cadre que s'organise le passage d'une langue à l'autre, c'est le lieu où l'élève théorise les différences entre le français et le latin, ce qui nécessite l'enseignement d'un savoir bien différent de celui demandé par l'usage normé de la langue française !

2. 3. 4. Le succès des ouvrages de Du Jardin

La suppression de la Compagnie de Jésus (bref pontifical du 21 juillet 1773 rendu exécutoire aux Pays-Bas en date du 13 septembre 1773) a mis un terme à la rivalité entre les deux collèges. Suite à la fermeture des 31 collèges appartenant à la Compagnie de Jésus sur le territoire des Pays-Bas autrichiens, un Comité jésuitique (1774-1776) a été institué en vue de résoudre les problèmes nés de la suppression de la Compagnie et de proposer un plan de rénovation de l'enseignement moyen. La Commission royale des études (1777-1785) qui a succédé au Comité a rédigé un *Plan provisionnel d'études* qui a été promulgué par l'impératrice Marie-Thérèse en septembre 1777 et rendu obligatoire dans tous les collèges de fondation ancienne ou nouvelle.

La mise en œuvre de ce *Plan* impliquait un changement dans les manuels scolaires. Pour l'enseignement de la grammaire française, les collèges devaient employer l'*Abrégé* de Restaut ([1732]) et pour l'enseignement du latin aux débutants, il fallait faire usage des *Rudiments* de Tricot ([1756]). Ces deux manuels écrits par des Français sont critiqués par les professeurs de Houdain dans une lettre adressée aux Députés du Hainaut où sont exposés toute une série de griefs à l'égard de la nouvelle organisation des études.

³¹ Analyse manifestement inspirée de l'abbé Girard (1747 ; cf. Swiggers 1982).

³² L'on devine déjà dans le « système » de Du Jardin bien des difficultés que la grammaire scolaire a rencontré par la suite entre autres dans la distinction des compléments tantôt sur base formelle, tantôt sur base sémantique.

³³ Sur cette question, cf. Seguin (1993).

« On ne veut point faire ici la critique du plan d'études déjà assez discrédité par ses effets. On sait que l'Abrégé de Grammaire française que l'on enseigne en Figure, est en contradiction avec les Rudiments de la même classe [...] » (cité par Becker 1913, pp. 296-297).

De manière générale, les professeurs des collèges des Pays-Bas ne se hâtent pas de mettre les nouveaux manuels dans les mains de leurs condisciples (cf. Becker 1913, pp. 240-241). Enfin, en 1784, « après un dernier Avertissement [...], le corps enseignant de Houdain se soumet à la règle commune ». Toutefois, le Collège garde ses *Rudiments* et l'*Abrégé* de Dujardin » (*ibid.*). Becker attribue ce succès à la qualité des ouvrages de Du Jardin ce qui est contestable. Bien d'autres raisons moins « glorieuses » ont pu jouer : la « force » de la routine, l'obstruction de certains enseignants (en particulier le réviseur des *Rudiments*, N. De Gavarelle, professeur au Collège de Houdain), la pression des imprimeurs montois pour qui les manuels scolaires étaient source de profit (les ouvrages imposés par le Gouvernement étaient imprimés à Bruxelles), la paresse des parents pour qui l'achat de nouveaux manuels signifiait un coût supplémentaire, etc.

Conclusion

Quels pouvaient être les intérêts et les motivations d'un professeur de collège sous l'Ancien Régime concernant l'enseignement de la langue française ? Dans le cas de Du Jardin, nous avons la chance de disposer à la fois du texte de départ sur lequel l'auteur est venu greffer ses propres réflexions et des *Rudiments latins françois* du même auteur, ce qui a permis de faire la distinction entre ce qui relevait de l'enseignement grammatical propre à la seule langue française et ce qui devait préparer à l'étude du latin.

Nous avons identifié d'un côté des contenus grammaticaux cherchant à occulter leur fondement théorique, peu perméables aux changements (malgré les apostrophes et invectives d'un Du Jardin) et que les élèves étaient censés assimiler par simple imprégnation... et de l'autre des contenus exhibant leurs nouveautés (« phrase », « membre », « subjectif », « objectif », etc.), « en phase » avec les théories linguistiques de l'époque (cf. l'influence de Girard) et fondés sur une pédagogie requérant une analyse de la langue...

Mais d'un côté comme de l'autre, il s'agit d'un savoir ancré dans une *praxis* qu'elle soit de type social (emploi d'une variété cultivée du français) ou plus « savant » (la traduction). L'on sait qu'avec la Révolution française et l'ouverture des Écoles centrales (1795-1802), l'enseignement linguistique allait – temporairement – prendre d'autres voies (pour l'École centrale du Département de Jemappes, cf. Pabst 2004)... Et ce n'est sans doute pas la moindre des contradictions de la Révolution que d'avoir contribué – fût-ce de manière indirecte et au prix d'une « manipulation idéologique » – à la constitution d'une pédagogie du français, voire des langues anciennes, davantage tournée vers l'abstraction au siècle suivant (cf. Chevalier 1975).

Bibliographie

— Manuels scolaires (autres que ceux repris dans le corpus)

BOSQUET, Jean ([1568] 1586²). *Elemens, ou institutions de la langue Françoise, propres pour façonner la Jeunesse, à parfaitement, & nøyvement entendre, parler, & escrire icelle langue*. Mons : Charles Michel.

CHIFLET, Laurent ([1659] 1675). *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*. Mons : Gaspard Migeot.

DE LA HAIZE, Maximilien (1640). *Les coniugaisons de la langue Françoise. Joint un abrege pour en peu de temps se former à la vraye orthographe*. Mons : Jean Havart.

RESTAUT, Pierre [1732 ?] (1778). *Abrégé des principes de la grammaire françoise*. Bruxelles : Imprimerie Académique.

TRICOT, Laurent [1756] (1778). *Les rudiments de la langue latine. À l'usage des Colleges des Pays-Bas*. Bruxelles : Imprimerie Académique.

— **Ouvrages consultés**

- ARON, Jean-Paul (éd.) (1975). *Qu'est-ce que la culture française ?* Paris : Denoël-Gonthier.
- BECKER, Jules (1913). *Un Établissement d'Enseignement moyen à Mons depuis 1545*. Mons : L. Dequesne.
- BLAMPAIN, Daniel – GOOSSE, André – KLINKENBERG, Jean-Marie – WILMET, Marc (éds) 1997. *Le Français en Belgique*. Louvain-la-Neuve : Duculot.
- BOONE, Annie (1990). « Le Traitement de l'article dans les grammaires françaises à l'usage des néerlandophones en Belgique (du XVII^e au XIX^e siècle) ». In NIEDEREHE, H.-J. – KOERNER, K. (éds) 381-396.
- CHAURAND, Jacques (éd.) (1999). *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris : Seuil.
- CHEVALIER, Jean-Claude (1975). « La linguistique, discours pour l'inégalité ». In ARON, J.-P. (éd.). 55-76.
- COLOMBAT, Bernard (1995). « À propos de la "grammaire latine étendue" : quelques remarques sur les contrecoups subis par le modèle latin lors de son adaptation au français ». *Archives et documents de la SHESL, série 2, n°11*. 7-11.
- (éd.) (1998). « Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques ». *Histoire, Épistémologie, Langage* (Hors-Série n°2, tome 1).
- DE CLERCQ, Jan (2000) « La grammaire française de Jean Des Roches (1763) ». In DESMET, P. – JOOKEN, L. – SCHMITTER – SWIGGERS, P. (éds). 131-171.
- DESMAZIÈRES, Emile [1882]. (1973). *Bibliographie de Tournai*. Tournai [Reprint Nieuwkoop, De Graaf].
- DESMET, Piet – JOOKEN, Lieve – SCHMITTER, P. – SWIGGERS, Pierre (éds) (2000). *The History of Linguistic and Grammatical Praxis, Actes du XI. Internationaal Colloquium of the Studienkreis Geschichte der Sprachwissenschaft, Louvain, juillet 1998*. Louvain – Paris : Peeters (Orbis Supplementa 14).
- DROIXHE, Daniel (1997). « Le Français aux XVII^e et XVIII^e siècles ». In BLAMPAIN, D. – GOOSSE, A. – KLINKENBERG, J.-M. – WILMET, M. (éds). 127-152.
- FOURDIN, Emmanuel (1871). « L'Ermitage de Wilhours-lez-Ath ». *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. x. 291-313.
- HÉBRARD, Jean (1982). « L'Exercice de français est-il né en 1823 ? ». *Études de linguistique appliquée*, 48. 9-31.
- HERMANS, Michel (1999). « L'Enseignement des Jésuites sous l'Ancien Régime à Mons ». In LORY, J. *et al.* (éd.). 51-105.
- ISAAC, Marie-Thérèse (éd.) (2004). *Sciences et Lumières à Mons 1792-1802*. Bruxelles : Académie Royale de Belgique (Classe des Sciences, 3^e série, t. VI).
- LORY, Jacques, MINETTE, André et WALRAVENS, Jacques (éds) (1999). *Les Jésuites à Mons 1584-1598-1998. Liber Memorialis*. Mons : Association royale des anciens élèves du Collège Saint-Stanislas.
- MATTHIEU, Ernest (1887). *Maximilien de La Haize, grammairien montois. De l'enseignement de la grammaire française spécialement à Mons avant le XVIII^e siècle*. Mons : Dequesne-Masquillier.
- (1893). « Histoire de l'enseignement primaire en Hainaut ». *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, v^e série, t. VI. 89-577.
- (1902-1905). *Biographie du Hainaut*. Enghien : A. Spinet.

- (1919). *Maximilien de La Haize et la propagande protestante à Mons*. Mons : L. Dequesne.
- MULPAS, Georges (1971-1972). « L'Hermitage de Cocars' à Élouges ». *Annales du Cercle archéologique de Mons*, LXVIII. 129-142-IV.
- NIEDEREHE Hans-Josef – KOERNER Konrad (éds) (1990). *History and historiography of linguistics : Proceedings of the 4^e International Conference on the History of the Language Sciences (ICHOLS IV), Trier, 24-28 août 1987*. Amsterdam – Philadelphia : Benjamins.
- PABST, Ilona (2004). « La grammaire générale dans les écoles centrales et le cas de Joseph Malghem à Mons ». In ISAAC, M.-Th. (éd.). 355-369.
- PIÉRARD, Christine (éd.) (1984). *Grammaire française à l'usage de l'Hermitage de Cocar*. Dour : Cercle dourois d'Histoire locale et régionale. Publication extraordinaire II.
- PONCELET, Edouard, MATTHIEU, Ernest (1913). *Les Imprimeurs montois*. Mons : L. Dequesne.
- REY, Alain (éd.) (1992). *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Le Robert.
- ROUSSELLE, Hyppolite [1858]. (1971). *Bibliographie montoise*. Mons [Reprint Nieuwkoop. De Graaf].
- SÉGUIN, Jean-Pierre (1993). *L'Invention de la phrase au XVIII^e siècle*. Louvain – Paris : Peeters.
- (1999). « La Langue française aux XVII^e et XVIII^e siècles ». In CHAURAND, J. (éd.). 225-344.
- SWIGGERS, Pierre (éd.) (1982). *Les Vrais principes de la langue française de l'abbé Gabriel Girard (1747)*. Genève : Droz (coll. Langues et cultures n°14).
- . 1985. « Une étape importante dans l'histoire de la grammaire française : les Principes de Restaut ». *Studia Neophilologica*, 57. 219-226.
- TROUSSON, Michel, BERRÉ, Michel (1997). « La Tradition des grammairiens belges ». In BLAMPAIN, D. – GOOSSE, A. – KLINKENBERG, J.-M. – WILMET, M. (éds). 337-364.
- VANDERHAEGHEN, Ferdinand. 1858-1869. *Bibliographie gantoise. Recherches sur la vie et les travaux des imprimeurs de Gand. 1483-1850 (7 vol.)*. Gand : Eug. Van der Haeghen.
- VEYNE, Paul. [1971] (1996). *Comment on écrit l'histoire*. Paris : Seuil (coll. Points Histoire n°226).

— **Document internet**

Catalogue en ligne de la Bibliothèque Nationale : www.bnf.fr